

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 20 mars à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 16 mars 2026,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents : Fabienne POUZET, Thierry PIGANEAU, Virginie FAVIER,
Louis-Marie MERCERON, Pierre ABRIAT, Bertrand QUINTARD,
Catherine PINEAU, Gaëtan GUERIN, Eric ZANNI,
Caroline MITONNEAU, Christelle MACKE,
David BRACONNEAU, Stéphane MARTIN,
Anne-Claire AUGEREAU, Rebecca DOLCI et Charlotte PAILLA
Absents excusés : François GUILLOT qui a donné pouvoir à Louis-Marie MERCERON
Cécile THOMAS qui a donné pouvoir à Caroline MITONNEAU
Secrétaire : Thierry PIGANEAU
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
(dont 2 pouvoirs)

Affiché le 23 mars 2026

ÉLECTION DES ADJOINTS (délibération n° 2026-03-03)

Monsieur le Maire,

Vu les articles L 2122-1 et L 2122-4 et L 2122-7-2 du code général des
collectivités territoriales,

Considérant la liste unique de candidatures suivante :

- ↳ Liste 1 : - Fabienne POUZET
 - Thierry PIGANEAU
 - Virginie FAVIER
 - Louis-Marie MERCERON

Considérant que le conseil municipal a désigné les assesseurs :

- Madame Virginie FAVIER
- Madame Catherine PINEAU

Le président a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la
majorité des suffrages, à l'élection des adjoints.

1^{er} tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne
son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au
dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- A déduire les bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Liste 1 : 19 voix

La liste 1, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints :

- Madame Fabienne POUZET, 1^{ère} adjointe
- Monsieur Thierry PIGANEAU, 2^{ème} adjoint
- Madame Virginie FAVIER, 3^{ème} adjointe
- Monsieur Louis-Marie MERCERON, 4^{ème} adjoint

Fait et délibéré au foyer rural, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,
Thierry PIGANEAU